

SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-108 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Fabienne FONTENEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU DU 13 MAI 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

B-2019-05-023 : Zone d'Activités de Frappe : cession du lot 10 - projet Libourne Hygiène Service - annule et remplace la délibération n°2019-03-017

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire :

- annule et remplace la délibération n°2019-03-017 par celle-ci,
- autorise la vente du lot 10 à LIBOURNE HYGIENE SERVICE ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

B-2019-05-024 : Convention de partenariat et d'objectifs entre La Cali et l'Arrêt Minute

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'arrêt minute.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2019-05-025 : Partenariat avec la Ligue pour La Protection des Oiseaux (LPO) : création d'une zone de refuge pour oiseaux et insectes à l'ALSH maternel du secteur de Guîtres :

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention « Mon établissement est un refuge LPO » pour une durée de trois ans, ou tout autre document y afférent,
- désigner un référent pédagogique,
- verser la somme de 75 € correspondant à l'abonnement pour trois ans à « Mon espace Refuges LPO » et au coffret d'accueil.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-2019-05-026 : Projet social et éducatif : poursuite du partenariat avec l'association ADAV33 sur le parcours résidentiel

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2019 de partenariat entre La Cali et l'ADAV33 qui assurera l'exécution du projet d'accession à la propriété de 2 familles du voyage stationnées sur l'aire de Libourne,
- à verser à l'ADAV33 une participation financière de 5 000 € TTC pour ce projet. La Cali versera 60% à la signature de la convention et le solde après l'obtention du compte rendu annuel de la mission.

ADMINISTRATION GENERALERapporteur : Monsieur Philippe BUISSON**B-2019-05-027 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2019.**

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019 pour la création d'un carrefour à sens giratoire pour l'accès au Parc d'activités des Dagueys et au Centre aquatique et d'un espace piétonnier
- signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- percevoir l'aide financière qui pourra être accordée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUERapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD**B-2019-05-028 : ZAE Anglumeau : cession d'un terrain pour l'implantation de DSV/Mitjavile**

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire :

- autorise, dans le cadre de l'implantation de l'entreprise DSV/Mitjavile, la vente d'un terrain de 22 572 m² à la SCI IZON 01 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- autorise les dépôts des dossiers réglementaires et environnementaux auprès des services de l'État (défrichement...),
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

B-2019-05-029 : Partenariat avec la CCI Bordeaux Gironde pour développer une démarche de marketing territorial

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CCI de Bordeaux Gironde

FINANCES ET FISCALITE**Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil communautaire du 27 mai 2019 :**Rapporteur : Madame Anne BERTHOME**Attribution d'un fonds de concours : réalisation d'une capitainerie à Libourne**

Par délibération en date du 22 mai 2019, le Conseil municipal de Libourne a validé le principe d'une sollicitation d'un fonds de concours auprès de La Cali selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de gros œuvre	239 852 € HT	Commune (autofinancement + emprunt)	275 251 €
Travaux d'aménagements intérieurs	187 599 € HT	La Cali	150 000 €
Mobilier et matériel	15 000 € HT	Département (subvention notifiée)	17 200 €
TOTAL	442 451 € HT	TOTAL	442 451 € HT

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à la Ville de Libourne à hauteur de 150 000 €.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2019-05-030 : CNAS - Cotisation 2019

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir – non participation de Monsieur Jacques LEGRAND)

Le Bureau communautaire

- accepte, dans le cadre de l'adhésion renouvelée annuellement par tacite reconduction, de verser au CNAS une cotisation fixée par le Conseil d'Administration du CNAS (montant fixé par agent en activité) ;
- désigne Madame Chantal GANTCH, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

B-2019-05-031 : Modification des conditions d'adhésion au service de remplacement et renfort du CDG33

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire :

- confirme l'adhésion de La Cali à la convention d'adhésion au service de remplacement et renfort du CDG33;
- autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention.

B-2019-05-032 : Mise à disposition d'office de personnel suite à un transfert de compétence entre la Cali et la ville de Libourne - Année 2019

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire :

- décide de maintenir la mise à disposition partielle d'office d'agents de la Ville de Libourne intervenant au sein des ALSH communautaires à hauteur de 34 postes.
- approuve la convention de mise à disposition d'office de personnel suite à un transfert de compétence entre La Cali et la Ville de Libourne qui remplace les conventions précédentes et qui fixe les postes mis à disposition au 1^{er} janvier 2019.
- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

B-2019-05-033 : Mise à disposition partielle d'un agent communautaire auprès de l'Office du Tourisme Intercommunal

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

le Bureau communautaire valide qu'à compter du 13 Mai 2019 et pour une durée de 3 ans, La Cali met à disposition de L'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais un agent relevant du cadre d'emploi des Attachés à raison de 20% de son temps complet.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jack ALLAIS

B-2019-05-034 : École du musique intercommunale : modification du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale pour l'année scolaire 2019/2020

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire :

- approuve la modification du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale pour une application à partir de la rentrée 2019/2020,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent règlement et tout document y afférent.

B-2019-05-035 : École de musique intercommunale : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'aide à l'acquisition d'instruments et de matériel de musique,
- signer tous les documents nécessaires liés à cette demande,
- accepter de percevoir les subventions et les recettes qui seraient accordées dans le cadre de ces demandes.

**B-2019-05-036 : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
demande de subvention auprès des partenaires institutionnels et éducatifs**

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, de l'Iddac, de la DSDEN de la Gironde et de l'atelier Canopé pour le soutien à la mise en œuvre des projets artistiques prévus dans le programme 2019/2020 de « L'art de grandir »,
- demander au lycée Max Linder une participation financière dans le cadre du parcours culturel proposé en partenariat avec le FIFIB et l'Espace jeunes à Libourne,
- signer tous les documents nécessaires liés à ces partenariats permettant ces demandes de subvention,
- accepter de percevoir les subventions et les recettes qui seront accordées dans le cadre de ces demandes.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions et actes juridiques, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le
Fait à Libourne 03 juin 2019

Le Président informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20190527-2019_05_108-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190527-2019_05_109-DE

SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-109 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA , Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Fabienne FONTENEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT
COMMUNE DE COUTRAS - ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 – 2/2
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190527-2019_05_109-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le schéma de mutualisation adopté le 17 décembre 2015 par le Conseil communautaire,

Vu la convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Commune de Coutras en date du 26 juin 2017 et du 3 juillet 2018,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, La Cali et la Commune de Coutras peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » en indiquant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire et de la Commune de Coutras, hors services et équipements transférés qui font l'objet de procès verbaux de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains : services techniques municipaux,
- Moyens matériels : véhicules et engins de type tractopelle et balayeuse.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Commune de Coutras et de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer ladite convention.

Imputations budgétaires : chapitre 011 – compte 62878

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 03 juin 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Signature of Philippe BUISSON